

pens du trésor public. Devlin prétendait avoir droit de faire partie du ministère comme représentant de la population irlandaise de ce pays, et il avait raison. Pour ma part, je prétends, Mr. l'Orateur, que les Irlandais catholiques du Canada ont raison d'en vouloir à ce gouvernement qui n'a pas voulu leur donner un représentant dans le cabinet. Les Irlandais étaient habilement représentés en la personne de M. Devlin, et c'est probablement ses qualités incontestables qui l'ont fait repousser par le maître souverain; les ministres furent donc obligés d'aller chercher dans le Sénat un vieillard débile et de le faire entrer dans le cabinet comme représentant de l'élément irlandais; plus tard on a fini par constater qu'en effet il était catholique, mais en même temps écossais d'origine. Notre ami Béchard dut être transféré au Sénat pour permettre à un membre du cabinet de se faire élire; mon ami le docteur Piset a eu le même sort. Quant à notre ami Langelier, de Québec, qu'est-il advenu de lui?

M. CASGRAIN: Il a regimbé.

M. TAYLOR: En effet il était récalcitrant, et a quelquefois refusé de voter. Il avait en poche une lettre du premier ministre de ce pays lui promettant une place. Langelier était un de ceux qui avait droit à un portefeuille dans le cabinet, mais le maître de la barque ne voulait pas d'un homme comme Langelier à son bord. Alors, le premier ministre écrit à M. Langelier une lettre dans laquelle il lui disait: je regrette que nous ne puissions pas trouver une place pour vous dans le cabinet, mais la position de lieutenant-gouverneur de la province de Québec sera bientôt vacante et nous vous la donnerons, au cas où cela ne serait pas possible vous serez nommé juge: tenez-vous tranquille durant quelque temps.

M. BENNETT: Tout cela était-il contenu dans la lettre?

M. TAYLOR: Oui, c'était écrit, et M. Langelier a siégé dans cette Chambre durant une session et peut-être deux ans avec cette lettre dans sa poche. Le jour arriva où le terme d'office de M. Chapleau, comme lieutenant-gouverneur de la province de Québec prit fin. Le maître crut que Chapleau serait un homme dangereux dans la politique active, et la rumeur commença à circuler qu'il allait obtenir un second terme comme lieutenant-gouverneur, pour le tenir à l'écart. Cette rumeur parvint aux oreilles de Langelier qui se rendit auprès du premier ministre et lui demanda d'accomplir sa promesse; ce dernier hésitait, alors Langelier publia la lettre et il fallut le tranquilliser, on y réussit en le faisant monter sur le banc.

M. CASGRAIN: Tout de même, c'est un bon juge.

M. TAYLOR: Je le crois, mais il aurait aussi fait un bien meilleur ministre qu'un

grand nombre des honorables messieurs qui font actuellement partie du gouvernement. M. Lavergne, l'associé de bureau du premier ministre a été lui aussi élevé à la position de juge; il ne peut y avoir de doute que c'était là une bonne nomination, mais c'était une violation flagrante de la promesse faite par les libéraux au peuple de ce pays. Feu M. M. O. Cameron était un autre mécontent. Lui aussi aurait dû faire partie du gouvernement, mais le maître n'en voulait pas, prévoyant qu'il ne pourrait exercer sur lui aucun contrôle, et c'est à cause de cela que M. Cameron fut nommé lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest. Ce qui nécessite une élection partielle dans ce comté. C'est aussi parce qu'il manifestait du mécontentement, que mon honorable ami, l'ancien député de Lambton,—"fighting Jim," comme nous avions l'habitude de l'appeler—a été nommé juge; on a préféré lui donner cette position plutôt que de le faire entrer dans le gouvernement.

M. CASGRAIN: Parlez de Choquette

M. TAYLOR: Je ne puis dire de Choquette ce que j'ai dit de mes amis Lavergne et Langelier, parce qu'il fut président du comité des Débats, et nous avons vu lors de la dernière session de quelle manière il apprécie un témoignage. Maintenant, il est monté sur le banc, et nous ne dirons rien qui puisse être irrespectueux pour les juges. Forbes, qui était un des députés de la Nouvelle-Ecosse, dut résigner pour faire place au ministre des Finances, et King fut nommé sénateur pour permettre au ministre des Chemins de fer et Canaux d'arriver. Les honorables ministres ont manqué à leurs promesses et dépensé \$40,000 ou \$50,000 de l'argent du peuple pour faire des élections.

LE MINISTRE DE LA MARINE ET DES PECHERIES (sir Louis Davies): Et les gagner.

M. TAYLOR: Vous les aviez déjà gagnées une fois, mais vous avez manqué à vos engagements, et fait dix fois plus mal que n'importe quel gouvernement conservateur, en faisant de telles nominations. Les ministres ont malgré cela l'impudence de venir dire, comme l'a fait l'autre jour le directeur général des Postes à Ottawa, parlant devant une assemblée publique: "Nous avons accompli toutes les promesses que nous avions faites au peuple de ce pays, à l'exception de la modification du Sénat." Ils ne nient pas ces promesses; tout au contraire, ils prétendent les avoir toutes accomplies, mais le peuple canadien sait le contraire.

Ont-ils fait disparaître la politique nationale? Mon honorable ami d'York-ouest (M. Wallace) a cité aujourd'hui des chiffres d'une valeur incalculable pour le peuple de ce pays, chiffres qui démontrent ce qu'ils ont fait; de mon côté, j'ai en mains une copie du tarif et je puis prouver en le feuilletant page par page qu'aucun changement n'y a